





Le service d'accès aux soins est un service universel constitué de 2 volets-clés :

- Une réponse aux appels organisée, en journée, entre médecins urgentistes et médecins généralistes lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible en première intention
- Une plateforme numérique pour la prise des rendez-vous médicaux

Le SAS permet d'apporter une réponse adaptée à la situation du patient lorsque le médecin traitant n'est pas disponible : un conseil médical, un rdv pour une consultation chez un médecin généraliste, l'engagement d'un SMUR, etc.



PARTICIPER AU SAS EN TANT QUE LIBÉRAL



Régulateur médical

 Je me rapproche de l'association de régulation du Rhône.

AMR 69 regulationliberale69@gmail.com

Effecteur médical

 Je mets sur mon agenda 2h/semaine de SNP visible pour le SAS*

* Après orientation par le 15, application de la majoration acte SNP, voir décision du 12 mai 2023.

Je m'inscris sur la plateforme numérique SAS
https://sas.sante.fr

 Je me rapproche de l'association d'effecteurs du Rhône.

AEL 69 contactael 69 egmail.com





URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes

urps@urps-med-aura.fr / www.urps-med-aura.fr 04 72 74 02 75